

ceux que l'on entraine est si grand, qu'on en assure à Satan un triomphe encore plus éclatant. Au reste, à peu près même manière de procéder; écoles sans Dieu là, écoles sans Dieu ici; corrompre la jeunesse n'est-ce pas le plus sûr moyen de perdre une génération? Avec tous les soins que prennent les familles chrétiennes pour l'éducation de leurs enfants, il arrive encore quelquefois que les parents aient à pleurer des écarts déshonorants; imaginez quels citoyens on doit faire en élevant des enfants comme des petits chiens ou des petits chats, sans religion aucune, le père ne croyant pas en Dieu, et la mère en agissant de même, le plus souvent. Quel frein mettre alors aux débordements d'une jeunesse emportée par ses passions? Hors la crainte de Dieu que reste-t-il? Il n'y a plus que la crainte de l'échafaud. Aussi on s'affublait d'un vernis extérieur d'honnêteté, pour en imposer à des yeux peu clairvoyants, mais en dessous, à l'abri des regards, on ne reculera devant aucune infamie pour atteindre le succès que l'on convoite, pour parvenir au but qu'on poursuit.

« Le cœur de l'homme est un abîme de perversité; Dieu écarté, bien que souvent ses méfaits portent en eux-mêmes leur châtement, rien ne pourra plus le retenir sur la pente du vice. Voyez la France qui voulant se passer de Dieu se dépeuple dans une progression alarmante, parce que reniant la Providence, on viole les lois naturelles les plus saintes en restreignant la reproduction. L'excédant des naissances sur les décès qui va toujours en décroissant en France, en est rendu aujourd'hui à 1.19 par mille; or avant cinq ans, les décès l'emporteront sur les naissances. Et ne voila-t-il pas que vos statistiques constatent le même état de choses ici. Votre population augmente, non par le chiffre seul de la reproduction, mais par l'immigration considérable qu'elle reçoit chaque année, ces nationalités étrangères ayant encore des familles fécondes; mais pour les Américains proprement dits, ils s'en vont s'éteignant graduellement sous la loi de ces infâmes pratiques. Le journal de votre ville, la *Tribune*, contenait tout dernièrement des révélations étonnantes à ce sujet. Et croiriez-vous qu'il se trouve des femmes CANADIENNES et bien élevées qui n'ont pas horreur de telles pratiques? Ne sont-elles pas véritablement américanisées celles-là? Vous mettez de côté la Providence, pour chercher un faux bonheur en violant ses lois; mais cette divine Providence saura bien vous trouver; vous n'échapperez pas à son contrôle; et en répudiant sa puissance, vous amassez sur votre tête des charbons ardents.

« J'ai donc eu raison de dire que si Dieu se trouvait aux Etats-Unis, il n'y régnerait pas, puisque les deux tiers de la population de ce pays confessent ne pas le connaître, ou du moins lui refusent tout culte. »

Est-ce que le Conseil des Dix va aussi censurer M. l'abbé Provancher? Nous est avis que M. Lemay les a déjà guéris de leur manie.

notre programme d'études, l'instruction RELIGIEUSE, et c'est le système que vous allez suivre dans les écoles que vous êtes appelés à fréquenter; allez-y donc sans crainte. C'est une ambition légitime que celle qui consiste à travailler avec ardeur, à atteindre la perfection dans l'état de vie que la Providence nous a assigné. Pour cela profitez, oui, profitez des occasions qui se présentent, afin que l'on dise de nous dans un avenir peu éloigné, que nous sommes le peuple le plus instruit de l'Amérique.

* *

A l'Assemblée législative, MM. O. Desmarais, député de St-Hyacinthe, et Charles Fitzpatrick, député du comté de Québec, le premier étant moteur et le deuxième second de l'adresse en réponse au discours du Trône, ont tous deux, dit la *Justice*, fait preuve d'une éloquence qui les honore. S'il est bon d'en croire l'appréciation publique, M. Fitzpatrick a néanmoins mieux réussi, et a su saisir tout de suite la véritable éloquence parlementaire. « Son discours, » dit l'*Electeur*, « remarquable par une grande largeur d'idées, le range du coup parmi les meilleurs *debaters* de la législature. Il a été vivement admiré, en particulier, lorsqu'il a parlé de l'égalité des races et des croyances dans notre régime politique, et que, faisant allusion à la représentation de l'élément irlandais dans l'administration, il a dit de quelle manière il entendait la solution du problème national. Selon lui, ce n'est pas la question de race, mais le mérite seul et l'intérêt public, qu'il faut considérer dans le choix des administrateurs de la chose publique. D'aussi belles idées, énoncées dans un langage élégant et facile, méritaient de frapper vivement l'attention; aussi, l'orateur a-t-il été écouté avec un intérêt soutenu. »

L'honorable M. Blanchet, qui faisait ses débuts comme chef d'opposition, a exercé son droit de critique sur le discours du Trône avec une courtoisie et savante habileté mais il n'a pas offert d'amendement à la motion principale.

Dans sa réponse au chef de l'opposition, l'honorable premier ministre, parlant de la question des asiles, a fait, à propos de l'attitude de l'*Etouhard* et de la *Justice*, des observations que M. Pelletier a cru devoir relever. Cela a donné lieu à un incident qui a causé une vive émotion en Chambre et dans le public. Nous ne pouvons blâmer le premier ministre, car nous jugeons qu'il avait donné assez de gages de son respect pour les attributions de l'Eglise et les droits de la famille, pour lui épargner de la part de la *Justice* ces reproches voilés sans doute, mais qui, aux yeux de plusieurs, avaient pris la signification d'une déclaration d'hostilités. La suite, du reste, a donné raison au gouvernement. Les explications si claires présentées lundi dernier par l'honorable secrétaire de la province ont satisfait M. Pelletier lui-même, et ont dû lui faire comprendre qu'il s'était trop hâté de chercher à émouvoir l'opinion publique, et qu'il aurait pu s'éviter le désagrément dont il s'est plaint, s'il eut attendu l'occasion de

pleinement au système qu'il veut introduire dans l'administration des asiles, à l'expiration des contrats actuels. En prévision de cette éventualité, le gouvernement se fuit autorisé à acheter les asiles, tel que stipulé aux contrats en vigueur, dans le cas où cela serait nécessaire pour s'assurer le contrôle médical.

« Maintenant, cela veut-il dire que le gouvernement désire exclure les religieuses et les religieux des asiles? Pas du tout: il veut même en former tout le personnel administratif de ces établissements, ainsi que l'honorable secrétaire de la province l'a déclaré lundi soir en termes formels et qui ne peuvent laisser aucun doute sur les intentions du ministère. »

* *

Un paysan breton consulte un jeune avocat.

—V'la l'affaire. Si un canard va pondre un œuf dans une ferme, à qui appartient l'œuf? au propriétaire de la ferme ou au propriétaire du canard?

L'avocat se prend le menton, et après mûre réflexion: « L'œuf appartient au propriétaire du canard! »

—Ah? répond le paysan. Vous en êtes bien sûr?

—Absolument certain!

—Alors, vous avez déjà vu des œufs pondus... par un canard?

Tableau!

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées à neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu à Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

Etats-Unis. Les agissements de l'association connue sous le nom de « *Know Nothing* », la rébellion des Mormons, l'agitation de l'esclavage furent autant de causes de souffrances pour les Catholiques. La guerre civile, si longue, et si désastreuse, qui suivit avec toutes ses horreurs, ne contribua pas peu à aggraver cet état de choses.

Toujours, sous la direction de ses supérieurs ecclésiastiques, la population catholique sut opposer une résistance ferme et noble à l'assaut de la persécution. Cependant l'action pernicieuse des sociétés secrètes semblait commencer à se faire sentir. Entre catholiques même des discussions s'élevaient; discussions qui bientôt furent cause de troubles sérieux entre ouvriers. Des grèves suivies de querelles funestes vinrent séparer les catholiques en différentes factions.

En face de ces désordres, à la vue de l'influence croissante des sociétés secrètes, il n'est pas étonnant de voir le clergé, comme les catholiques bien pensants, chercher à enrayer le mal en voulant opposer comme digue une société qui offrirait les mêmes avantages, mais qui serait une société catholique, ralliant par le lien fort et solide de la charité chrétienne tous les catholiques répandus dans les différentes parties du pays. Ce moyen semblait, tout naturellement, être le plus logique pour arriver à empêcher les catholiques de céder à l'influence perverse des sociétés secrètes. Quel meilleur moyen en effet de combattre ceux qui s'unissent pour faire le mal que de s'unir pour faire le bien? Un auteur a dit: — « Pourquoi faut-il que les enfants de lumière ne soient pas aussi prudents que les enfants du siècle, et qu'ils ne sachent pas s'unir pour le bien comme les méchants le font pour perdre les âmes et ruiner la société. »

Aussi, dès les dernières années de la guerre civile, une agitation se fit à Niagara Falls N. Y. pour organiser une « *Société d'Assurance Catholique*. Cependant les catholiques ne semblaient pas généralement disposés à se joindre au mouvement, et l'on dut retarder l'exécution du projet sans pour cela l'abandonner. Voyant bien la nécessité d'une telle société, comprenant que c'était peut-être là le seul moyen d'empêcher un grand nombre de catholiques d'entrer dans des sociétés comme « *The Ancient Order of United Workmen, The Independent Odd Fellows* » et autres défendues par l'Eglise, des révérends Messieurs du clergé comme les estimés citoyens qui entretenaient l'idée d'une société ayant en vue de rallier les catholiques de tout le continent continuèrent leur travail avec énergie. Nous verrons bientôt avec quel résultat.

II

L'Association Catholique de Secours Mutuel doit son existence au travail persévérant et ardu, à l'énergie de deux personnes en particulier, le Rév. Père Moynahan, curé de Niagara Falls N. Y., et Sébastien Geyer, l'un des citoyens les plus estimés de